

# CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE CACES 1 CARISTE

Selon la R389 autorisation de conduite

## OBJECTIFS

Etre capable de conduire en toute sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

### Catégories d'engins

**C1** : Transpalette à conducteur porté et préparateur de commandes au sol – (Levée < 1 m)

## CONTENU

### Module 1

La réglementation et les textes de la sécurité sociale, les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle, inspection du travail, service prévention des CRAM, médecine du travail, contrôle technique, les responsabilités pénales encourues par le conducteur, les conditions pour utiliser un chariot élévateur, les conditions de circulation en entreprise et ou sur la voie publique.

### Module 2

Classification et technologie, les principales catégories de chariots, les principaux éléments de l'ensemble, les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...)

### Module 3

Sécurité, étude des accidents graves, interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes, opérations et vérifications de prise et fin de poste, prise et dépose d'une charge au sol, prise, dépose et transport d'une charge longue et/ou volumineuse

### CONDITIONS D'ADMISSION :

Être âgé de plus de 18 ans,  
Ne pas avoir de problème de vision, d'audition,  
cardio-vasculaire ou neurologique,  
Savoir parler et lire le français.

### DUREE :

3 jours

### VALIDATION :

CACES délivré par l'organisme testeur  
Remis au candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques

### FINANCEMENT :

Plan de formation et DIF

